

bureau de poste a été créé il y a dix-huit mois à North-Side, East-Bay; l'endroit le plus convenable pour son installation se trouvait être la maison d'une famille conservatrice du nom de McEchern, et McEchern, conservateur bien connu, fut nommé. A Grand-Narrows, le maître de poste, un conservateur, étant mort, nous avons nommé sa veuve. A Coins'-Mountain, l'an dernier, le maître de poste, un conservateur, étant mort, nous avons nommé sa fille pour le remplacer. A McCharles, près de la baie Baddeck, le maître de poste, un conservateur de vieille roche, vint à mourir, et fut remplacé par sa femme. A Big-Hill, M. Alexander McLeod, conservateur, décédé, fut remplacé par son fils, autre conservateur du même nom. A Baddeck-Bay, Charles McDonald, conservateur intransigeant, qui détenait ce poste depuis cinquante ans, est mort il y a deux ans, et nous avons nommé son fils. A Englishtown, M. McKitchie, un négociant bien connu et conservateur, gérait la poste au nom de sa femme; celle-ci étant morte, nous avons nommé sa fille, bien qu'il fût conservateur ardent.

M. PELLETIER: Quel était le but de mon honorable ami en faisant cela?

M. McKENZIE: Je suis à démontrer que dans le comté que je représente nous n'avons jamais tenu compte de la politique dans l'administration des postes. Il s'est présenté un cas très remarquable dans le comté de Victoria. A Valley-Road, un nommé Charles McDonald, conservateur jusqu'aux moëlls, est décédé et nous avons nommé son fils à sa place.

Je pourrais citer cinq ou six autres cas du même genre qui démontreraient à l'honorable ministre des Postes que nous ne regardons pas ces emplois comme de nature politique; si je voulais faire de la politique j'essaierais d'induire le ministre à les destituer tous, mais cela ne serait juste ni pour le public ni pour ceux qui détiennent ces charges.

M. E. FORTIER (Lotbinière) (texte): Monsieur le président, avant-hier soir, j'ai appelé l'attention de l'honorable ministre des Postes sur une question que je lui ai posée en janvier dernier, lui demandant quelle était la raison de la destitution d'un certain nombre de maîtres de poste dans le comté de Lotbinière.

L'honorable ministre m'a dit que ces maîtres de poste s'étaient mêlés activement d'élection, et que cela était à sa connaissance personnelle.

Je continuai et je lui demandai si, durant la dernière élection, il était venu dans le comté de Lotbinière. Il m'a répondu que, comme question de fait, il n'était pas venu dans le comté aux dernières élections, mais qu'il en avait eu une connaissance considérable en 1908.

Il y a eu quatre maîtres de poste, prétendus libéraux, de destitués. Il peut être vrai que ce soient des libéraux. Il nous a dit que sa connaissance personnelle était de 1908. Or, je tiens à dire ici que deux de ces maîtres de poste destitués n'ont été nommés qu'en 1910, deux ans plus tard. L'honorable ministre n'a donc pas pu avoir connaissance que ces maîtres de poste se sont mêlés d'élection en 1908, puisqu'ils n'étaient pas maîtres de poste alors. Je dirai que la réponse que le ministre des Postes m'a donnée n'est pas exacte et que je le considère indigne de la position qu'il occupe.

M. PELLETIER: Cela ne mérite pas de réponse.

M. BOIVIN: J'ai oublié de mentionner il y a un instant un fait au sujet duquel je ne songe pas à blâmer l'honorable ministre des Postes, mais au contraire à l'approuver. Je constate par un rapport que m'a fait parvenir le ministre que mon adversaire, M. Davidson, avait demandé la destitution de huit maîtres de poste dans le comté de Shefford, mais que le ministre n'en a révoqué que trois; je l'en félicite.

M. CARVELL: Tous seront décapités.

M. BOIVIN: J'espère que non, mais avant qu'il y ait des destitutions, j'ai la confiance qu'il y aura enquête et qu'on rendra justice aux intéressés. J'ai tout de même l'espoir qu'il n'y aura plus de destitutions.

Traitements de deux inspecteurs additionnels des postes, \$3,600.

M. GRAHAM: S'est-on entendu avec les compagnies de chemin de fer au sujet d'un changement dans leurs tarifs?

M. PELLETIER: Pas encore, mais les compagnies poussent activement leurs demandes.

M. GRAHAM: A ce que je comprends, la question est pendante depuis assez longtemps. Mon honorable ami a-t-il adopté quelque mesure à ce sujet?

M. PELLETIER: Jusqu'à présent, mes efforts se sont bornés à essayer de les persuader.

M. GRAHAM: Vous ne pourrez pas faire cela sans argent.

M. LEMIEUX: Le ministre des Postes se propose-t-il de soumettre le Yukon au même tarif que les autres parties du Canada et cela en toutes saisons de l'année?

M. PELLETIER: Oui, nous avons décidé que le pays tout entier serait sur le même pied.

Dépenses de la commission internationale des pêcheries, \$5,000.

M. HAZEN (ministre de la Marine et des Pêcheries): Lorsque, il y a quelque temps, la Chambre s'est occupée des crédits de mon ministère, l'honorable député